

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
ECOLE DE CAMPEAUX
DU 19 OCTOBRE 2018**

Personnes présentes :

Équipe enseignante : Mmes LEFRANCOIS, REICHART, HINARD, DESOUCHE, BIZET, LECARDONNEL, PERALTA et Mrs BEQUET.

Représentants de parents : Mmes GUINVARC'H, AUGRAIN, CHENEL, LEBOUVIER, ARRIBAS-LAMOTTE, LOUIS, ESPIN-ANADON, RENOUF et Mrs ANFRAY, CHANCEY et STASIACZYK.

Représentants de la commune : Mr LAIGNEL (responsable du site scolaire et maire délégué de La Ferrière-Harang).

Personnes excusées :

Mme HARDY, Inspectrice de l'Éducation Nationale

M. DECLOMESNIL, Maire de Souleuvre en Bocage

M. LECHARPENTIER, Directeur général des services techniques de Souleuvre en Bocage

Mme LEFORESTIER, Représentante de parents d'élèves

Mr HERMON, Vice-responsable du site scolaire et maire délégué de Campeaux

Mr LE GOURRIEREC, enseignant

Secrétaire de séance : Cécile Reichart

1) Fonctionnement du conseil d'école

▲ Élections des représentants des parents d'élèves :

Les élections ont eu lieu vendredi 12 octobre de 8h15 à 12h15 à l'école de Campeaux.

12 parents d'élèves se sont présentés pour cette élection. Il y a donc 6 titulaires et 6 suppléants. Le nombre de parents ayant voté est de 56,32% (soit 190 électeurs inscrits, 107 votants, 86 suffrages exprimés, 6 sièges à pourvoir et 14.33 de quotient électoral. La participation a été moindre cette année).

▲ Rôle des représentants de parents d'élèves et du conseil d'école :

- Rôle des représentants des parents :

Le rôle des parents élus est de représenter l'ensemble des parents de l'école, d'être leur relais et de transmettre les questions, les souhaits. Une boîte à questions est mise en place à l'école de Campeaux, elle est rouge et se trouve sur le meuble de l'entrée côté maternelle Vous trouverez les coordonnées des parents élus sur le panneau d'affichage de l'école.

- Rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école. Il est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents. Après le conseil d'école, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui est envoyé à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et il est affiché sur le tableau en liège à Campeaux, lieu accessible à tous les parents d'élèves.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes, il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école : la restauration scolaire, les activités périscolaires, les activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles, les conditions d'intégration des enfants handicapés.

^ Règlement intérieur :

Le règlement intérieur après lecture et quelques modifications apportées est approuvé à l'unanimité.

Un parent d'élève a demandé à ce que l'interdiction de vapoter devant les locaux de l'école soit ajoutée au règlement. Cet ajout a été voté et approuvé par le conseil d'école.

Le règlement intérieur sera diffusé aux parents par mail ou support papier pour ceux qui n'ont pas internet. Les parents devront ensuite signer un mot dans le cahier de liaison attestant qu'ils l'ont lu et approuvé.

Les familles devront prendre connaissance et expliquer aux enfants les règlements et les chartes du savoir-vivre ainsi que la charte de la laïcité. Ensemble, parents et enfants, devront ensuite les signer.

2) Restauration scolaire et hygiène

^ Fonctionnement des deux cantines

- Marie-Paule BOUCHE prépare les repas dans la cuisine de Campeaux pour les deux réfectoires. Sylvie LOUIS-HONORE assure le transport des containers au réfectoire de La Ferrière Harang.
- A Campeaux : deux services de cantine sont mis en place : de 12h05 à 12h35 pour les enfants de maternelle, et de 12h35 à 13h10 pour les CP et les CE1. Le premier service est encadré par Marie-Paule BOUCHE, Thomas HENRY et Sylvie LOUIS HONORE qui les aide jusqu'à 12H20. Le deuxième par Marie-Paule BOUCHE et Thomas HENRY.
- A La Ferrière : de 12h30 à 13h15 par Sylvie LOUIS-HONORE et Laëtitia DUPUIS.

^ Personnel

- **Atsem** : Sandrine LAIGNEL et Claire VILLIERE assurent ces fonctions à l'école maternelle ainsi que Thomas HENRY à mi-temps.
- **Surveillance des enfants dans les bus** : Sylvie LOUIS-HONORE, Laëtitia DUPUY et Nathalie BINET.
- **Ménage quotidien** : Nathalie BINET, Sylvie LOUIS-HONORE et Laëtitia DUPUY.
- **Ménage des vacances** : Nathalie BINET, Sylvie LOUIS-HONORE, Laëtitia DUPUY et Claire VILLIERE.
- **Garderie** : Sandrine LAIGNEL accueille les enfants le matin à partir de 7h30 avec l'aide de Claire VILLIERE à partir de 8h00. Le soir, les enfants sont pris en charge gratuitement de 15h45 à 16h30 par Claire VILLIERE, Thomas HENRY et Sandrine LAIGNEL. A partir de 16h30, garderie payante, les enfants sont soit avec Claire VILLIERE puis Nathalie BINET, soit avec Thomas HENRY et Sandrine LAIGNEL qui organisent de l'aide aux devoirs le soir.

^ Les poux

Aucune école n'est à l'abri des poux, nous ne pouvons exclure un enfant en cas d'infection. Il faut utiliser des produits adéquats, vérifier régulièrement la chevelure des enfants et respecter les week-

ends de traitement collectif.

3) Vie scolaire

^ Équipe pédagogique

- **L'équipe enseignante compte 9 enseignants dont deux remplaçants, Marie LECARDONNEL et Pascal LEGOURRIEREC et Noémie LAY qui assure la décharge de direction ainsi que le quart temps de Marion DESOUCHE.**
- Mme Péralta présente le **RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux enfants En Difficulté)** : c'est un dispositif de l'Education Nationale composé de psychologues, d'enseignants spécialisés option E (dominante pédagogique) et option G (dominante rééducative). C'est un service public gratuit qui peut être sollicité par les enseignants ou les parents. Il est aussi un relais entre l'école et les dispositifs d'aide et de soins extérieurs. Sur l'école, le RASED est composé d'un maître E, Florence PERALTA, d'un psychologue scolaire, Dominique SWERTVAEGHER et il n'y pas de maître G. **L'Aide Spécialisée** s'adresse à des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires durables, liées à des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux attentes scolaires, que l'enseignant ne peut résoudre seul en classe. La prise en charge se fait généralement en petits groupes. Madame Claudy SALLES a été nommée en septembre sur le poste d'enseignante référente, elle a en charge les dossiers de demande d'aide spécialisée relevant du handicap.
- Le dispositif PMQC (Plus de Maîtres que de Classe) a été supprimé. C'était un dispositif mis normalement en place pour 3 ans. L'équipe enseignante regrette énormément sa suppression car il permettait de prendre en charge les enfants sous forme de petits groupes, d'enseigner autrement en co-intervention ou d'être un soutien supplémentaire au sein de la classe.

^ Organisation et fonctionnement de l'école suite à la fusion

Depuis la rentrée 2018, il n'existe plus qu'une école d'un point de vue administratif, l'école de Campeaux, bien qu'elle soit sur deux sites distincts. La journée de décharge de direction est restée la même, le vendredi.

Une réunion d'information était organisée le jeudi 18 octobre par la commune. Etaient conviés les membres de l'équipe enseignante, le personnel communal, les représentants de parents élus ainsi que les élus des six communes historiques. Le projet d'agrandissement a été présenté. Sont prévus : l'agrandissement de la cantine, la création de deux classes supplémentaires, le changement de certaines menuiseries énergétivores ainsi que la rénovation du système de chauffage et d'aération.

Le conseil municipal devra se prononcer le 8 novembre. Mme Lebouvier s'inquiète de savoir si ce projet sera voté lors du conseil municipal. Mr Laignel se montre confiant car il considère qu'il s'agit d'un beau projet, de qualité. Cependant, des représentants de parents déplorent qu'il ne soit pas prévu d'agrandir la cour, le préau et le parking de l'école. Mr Laignel comprend la déception des parents mais toutes les demandes ne pouvaient pas être satisfaites et la priorité a été mise sur les locaux.

Maintenant que l'architecte a présenté le projet d'extension, le dossier de consultation va suivre et l'appel d'offres devrait être lancé début 2019. Mr Laignel annonce que la fin des travaux n'est pas envisagée avant janvier 2020. Les représentants de parents d'élèves s'inquiètent des conditions d'accueil pour la rentrée de septembre 2019. Ils souhaiteraient conserver le site de La Ferrière Harang jusqu'à la fin des travaux. Mr Anfray demande si certaines zones seront réalisées en priorité. Mr Laignel répond que les élus proposent de mettre la priorité sur l'aménagement de la cantine dans un premier temps, afin que celle-ci puisse accueillir tous les élèves dès le mois de septembre 2019.

♣ Effectifs et répartitions pour l'année 2018-2019

La 7^{ème} classe ouverte lors de la carte scolaire 2018 a été fermée le 3 septembre dernier, au regard des effectifs constatés par l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Vire, Madame Hardy. L'école est donc composée aujourd'hui de 6 classes. Mesdames Chassé et Martin ont quitté l'école.

Site de Campeaux	TPS/PS/MS	26 (4+17+5) élèves
	MS/GS	27 (13+14) élèves
	CP	20 élèves
	CE1	19 élèves
Site de La Ferrière-Harang	CE2-CM1	26 (19+7) élèves
	CM1-CM2	26 (12+14) élèves
Soit 143 élèves		

♣ Horaires des deux sites :

- A Campeaux :

8h50-12h05 et 13h45-15h45

Mercredi 8h50- 11h50

Les **APC** ont lieu le mardi et le jeudi de 15h45 à 16h30.

- A La Ferrière Harang : 9h00-12h20/13h50-15h50

Mercredi 9h00 à 11H40

Les **APC** ont lieu le mardi et le jeudi de 15h50 à 16h35.

Une garderie gratuite est proposée par la commune de 15h45 à 16h30 à l'école de Campeaux.

♣ Calendrier scolaire :

Vous avez eu les dates de vacances à la rentrée, nous vous rappelons que toute absence sur temps scolaire doit être justifiée.

♣ Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Elles sont assurées par les enseignants (temps Education Nationale) soit 36 heures dans l'année. Elles sont organisées en groupes restreints pour des élèves rencontrant des difficultés passagères dans leurs apprentissages. Suivant la note départementale du 29 août 2018, à partir de la rentrée 2018, l'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de service des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise de la langue et à la lecture.

♣ Charte de la laïcité

La charte est affichée dans toutes les écoles de façon visible. Sa vocation est d'expliquer les sens et enjeux du principe de laïcité à l'école dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République, liberté, égalité, fraternité. Elle permet « de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble et d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. La

laïcité garantit l'égalité de traitement de tous les élèves et l'égale dignité de tous les citoyens » *Vincent Peillon, ministre de l'Education Nationale.*

✧ Plan Harcèlement

L'article R.421-20 du Code de l'Education prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

L'article D.411-2 du Code de l'Education indique également que le Conseil d'Ecole doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement. L'attention prêtée à la qualité de vie et au bien-être des élèves va de pair avec celle qu'on porte à la justice en milieu scolaire. Cette dernière impose de veiller à ce que les règles de vie et la loi soient connues de tous et aient fait l'objet d'une appropriation par tous les professionnels et les élèves.

Le plan Harcèlement est présenté aux membres du Conseil d'Ecole. Magali BIZET, enseignante, est désignée personne ressource au sein de l'école. Ce plan prévoit un programme d'action auprès des personnels et des élèves, avec notamment des interventions au sein de chaque classe lors des séances d'Education Morale et Civique.

✧ Coopérative scolaire

A la clôture du bilan 2017-2018, le 30 septembre 2018, il y avait en caisse 5800 euros.

Nous sommes affiliés à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Chaque année, le trésorier établit un bilan comptable vérifié par des parents. Ce bilan est ensuite adressé à un gestionnaire de l'OCCE pour vérification et approbation de la gestion de l'argent à l'école.

Depuis la rentrée, voici les dépenses : adhésions des enfants à l'OCCE, abonnements à « l'école des loisirs », adhésion au « Prix littéraire des Incorruptibles », achat de livres et de petites fournitures pour les classes.

✧ Correspondants défense et cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Les directeurs des écoles de Soulevre ont été invités à participer à une réunion d'information le samedi 22 septembre afin d'organiser une cérémonie commémorative à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. La cérémonie se déroulera à partir de 11H30 à Beny-Bocage. La commune espérant une participation active des 5 sites scolaires, les enseignants invitent donc les élèves qui le souhaitent à venir chanter deux chants lors de cette cérémonie.

4) Activités post et péri-scolaire

✧ Lire et faire lire :

L'activité recommence après les vacances de la Toussaint à Campeaux le vendredi sur la pause méridienne. Il y a 5 bénévoles : Annie ROULLAND, Margaret LEWIS, Anne VIEL, Jacqueline LAMOUREUX et Christine DE LAVALETTE.

✧ Sorties, spectacles et projets :

- Médiathèque de Bénv-Bocage : Ce dispositif offert par la commune est reconduit pour l'année scolaire. Toutes les classes s'y rendront le jeudi à raison d'une fois par mois.
- Les sorties et spectacles :

- Les TPS, PS, MS, GS iront au théâtre de St-Lô le 10 janvier voir « Blanc comme neige ».
- Les CP/CE1/CE2/CM1/CM2 iront au théâtre de Saint Lô le 4 décembre pour voir « La rue sans tambour »
- Les CM1/CM2 iront au Mémorial de Caen le 27 juin.
- Les élèves iront probablement au cinéma à l'occasion de Noël
- Les MS et les GS sont allés dans le bois de Béný Bocage le mardi 16 octobre

- Les projets :

- Rencontre lecture : CP et CE1 avec les écoles de la Graverie et de Béný sur le thème « Les contes ».
- Rencontre sport : MS/GS avec l'école du Tourneur, CP, CE1,CE2 , CM1, CM2 avec les écoles de Béný-Bocage et La Graverie.
- Projet cirque : Les CE2/CM1 participeront à un projet cirque avec l'intervention de Sébastien Nicaise ayant pour objectif la présentation d'un spectacle lors du marché de Noël.
- Prêt d'œuvres : comme tous les ans l'école participe au prêt d'œuvres organisé par le CLAC
- Prix littéraire les Incorruptibles : GS, CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2.
- Une semaine sans écran : cette action fait partie de notre Projet d'Ecole. Nous souhaitons la poursuivre et la conclure, comme l'an passé, par une soirée jeux de société. De plus, nous souhaitons organiser avec l'infirmière scolaire, Mireille Leconte, une soirée-débat autour du sommeil et des dangers des écrans. Elle interviendra également dans la classe des CM1/CM2 pour une sensibilisation aux dangers des téléphones portables et du cyber-harcèlement.
- Projet alimentation : les classes de GS, CP et CE1 ont travaillé sur l'équilibre alimentaire avec Carine ARRIBAS LAMOTTE, diététicienne. Ce projet s'est conclu par un petit déjeuner pris à l'école le mercredi 17 octobre. Les MS ont été associés au projet lors de la semaine du goût par une sensibilisation aux différents saveurs.
- Correspondance scolaire :
 - CE1 avec une classe de Béný.
 - CM1/CM2 avec une classe de CM1/CM2 de Cormelles-le-Royal. Une rencontre est prévue le jeudi 13 décembre à la Ferrière Harang (ateliers bricolage et cuisine, rallye problèmes) ainsi qu'une rencontre sportive en juillet à Cormelles (chasse aux trésors et thèque revisitée).
- Piscine : en raison de travaux à la piscine de Vire, les élèves ne bénéficieront pas de séances de piscine cette année.
- En lien avec le programme du cycle 3, intervention de sages-femmes dans la classe de CM2 autour du thème « vie sexuelle et affective ».
- Interventions de l'infirmière scolaire : Mireille Leconte viendra dans l'année pour une intervention « égalité filles-garçons » auprès des CM1/CM2, sur l'hygiène dentaire et corporelle en CP et CE2.
- Ateliers décloisonnés : des ateliers encadrés par des parents bénévoles vont démarrer après les vacances de la Toussaint en maternelle à Campeaux et en élémentaire à La

Ferrière. Les bricolages réalisés seront vendus au marché de Noël du 15 décembre.

- Sécurité routière: la gendarmerie interviendra en CE2 pour le permis piéton. Concernant le permis vélo et internet, il n'y a plus d'intervention de la gendarmerie mais ce projet sera réalisé en classe lors des séances d'Education morale et civique.
- Dans le hall de l'école de Campeaux, vous pouvez trouver des informations liées à la vie de l'école et du secteur. Vous y trouverez aussi des informations concernant votre rôle de parent. Avant septembre 2016, nous utilisions ce hall pour organiser des « café-parents » pour échanger sur des situations de vie en lien avec la parentalité. Suite aux différents attentats sur le territoire, nous avons maintenant l'obligation de n'avoir qu'une seule porte d'entrée et de sortie dans les établissements scolaires afin de faciliter la surveillance. Nous avons donc supprimé cet espace qui nous semblait très intéressant. Nous cherchons une autre organisation.
- Arbre de Noël: Le sondage réalisé auprès des familles n'a pas mis en évidence un choix marqué des parents. Le samedi 15 décembre est donc retenu pour cette année.

5) Sécurité et équipements

➤ Sécurité

Le contexte actuel impose un renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires. Les différentes mesures prises visent à renforcer la sécurité aux abords des écoles, à mettre en place une culture commune de la sécurité (par le biais des exercices), de former et de mettre à disposition des équipes éducatives des ressources pour dialoguer et enfin d'informer les familles.

- **Exercice d'évacuation incendie**: Trois exercices incendies sont réalisés dans l'année (un où les élèves sont prévenus et deux inopinés)

Le premier exercice d'évacuation en cas d'incendie a eu lieu le 21 septembre sur les sites de La Ferrière et de Campeaux. Les élèves étaient prévenus. Tout s'est déroulé dans le calme et rapidement.

- **PPMS**: Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est un plan qui est déclenché en cas de risques majeurs (climatiques, industriels) ou de risques «attentat-intrusion». Le PPMS Risques majeurs se compose d'une zone de confinement (les classes 1 et 2 maternelles à Campeaux et la classe des CE2/CM1 à la Ferrière Harang), d'une cellule de crise, de signaux (corne de brume, téléphones portables). Le PPMS « attentat-intrusion » prévoit deux scénarii (confinement dans chaque classe ou fuite).

Chaque personnel de l'école sur le temps scolaire a des rôles bien définis. Trois exercices seront pratiqués cette année dont deux exercices «attentat -intrusion» qui diffèrent par leur spécificité (sortir en silence, s'enfermer ou se cacher). Le but étant de se préparer à la gestion d'une situation de crise. Un premier exercice PPMS attentat était demandé avant les vacances de la Toussaint. Celui-ci a été réalisé le 16 octobre à la Ferrière Harang et le 17 octobre à Campeaux.

Vous pourrez trouver un guide des parents sur le site <http://www.education.gouv.fr>.

Il est également rappelé que les regroupements devant l'école sont interdits, que la vigilance est renforcée aux entrées des écoles.

Ainsi, voici les mesures décidées en équipe : présence d'un adulte surveillant les entrées et les sorties, portes fermées en dehors des heures d'ouvertures.

La vigilance de tous est recommandée.

Les sorties scolaires sont autorisées et toute manifestation avec le public est soumise à l'autorisation de la Préfecture.

- **DUER** : En application du décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001 introduit dans le code du travail par l'article R.4121-1, il est obligatoire de réaliser dans chaque école un document unique d'évaluation des risques professionnels. L'élaboration de ce document vise deux objectifs : avoir une approche exhaustive des problèmes d'hygiène et de sécurité et permettre de détecter au sein de l'école les situations spécifiques pouvant être à l'origine de dangers susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des usagers de l'école. Une mise à jour annuelle est obligatoire.
- **Registre Santé et Sécurité au Travail** : Il est destiné aux personnels et aux usagers. Il a pour objet d'enregistrer toute observation ou suggestion relative à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Il doit être connu de tous les personnels et usagers de l'école et être accessible aisément. Il est situé dans le bureau de la direction.
- **Registre de Danger Grave et Imminent (RDGI)** : il est destiné au signalement d'un danger grave et imminent et à faire valoir le droit de retrait. Il est à la disposition du personnel.
- Autres registres : registre d'accessibilité, Dossier technique Amiante (DTA).

➤ **Travaux réalisés**

Pendant les vacances d'été, quelques travaux ont été réalisés :

- Construction d'étagères dans la classe de TPS-PS-MS
- Construction d'étagères dans la salle de sport
- Rénovation de quelques chaises et d'une table en maternelle
- Peinture aimantée sur un panneau dans la classe des MS-GS
- Réparation du banc de l'amitié côté maternelle
- Le changement d'ampoules et néons, vérification de quelques chasses d'eau etc...
- Changement d'une partie de la laine de verre et de quelques dalles dans la classe des MS-GS suite à des fuites au niveau de la toiture

➤ **Achats réalisés**

- nouvelles tables sur le site de la Ferrière Harang et quelques pupitres à Campeaux.

➤ **Travaux demandés**

▪ **A Campeaux :**

- Installer des étagères dans la classe des MS/GS
- Réparer le store de la salle de repos des PS
- Changer quelques ampoules
- Nous souhaiterions également l'installation d'une prise électrique dans la salle de repos des MS.
- Le déplacement du tableau dans la classe des TPS/PS/MS
- Toilettes filles côté élémentaire n°2, problème de chasse d'eau
- La sonnette ne s'entend que dans la classe 1 maternelle et à l'entrée. Certains parents ont dû attendre à la porte en journée, notamment lorsqu'ils arrivent au moment des récréations. Un nouveau système sera installé lors des travaux d'agrandissement mais

nous souhaiterions qu'elle puisse sonner dans la cantine et/ou la salle des maîtres. Mr Laignel propose, en attendant, d'afficher le numéro de téléphone de la cantine à l'entrée de l'école pour que Marie-Paule Bouche puisse ouvrir aux parents si besoin.

▪ **A La Ferrière Harang :**

- Problème de rideaux dans la classe des CE2/CM1 et CM1/CM2
- Cuvettes des toilettes des filles à resserrer.
- Installer un clou en hauteur à côté de chaque porte donnant sur l'extérieur.

➤ **Équipements demandés**

Les enseignants remercient la commune pour l'achat de mobilier neuf.

▪ **A Campeaux :**

- **Un photocopieur couleur** : la commune a répondu favorablement à notre demande.
- Le projet de fusion va nécessiter l'achat de mobilier, tables et chaises pour le réfectoire.
- Des tablettes numériques

6) Questions diverses

- M. Anfray fait remarquer que l'école est la seule des 5 écoles de la commune à ne pas avoir de nom ni de logo. Il propose que cela soit travaillé avec les élèves de cycle 3. Ce nom pourrait évoquer l'enfance, la scolarité, l'éducation ou une spécificité locale ou régionale. Ce nom pourrait être dévoilé au grand public lors de l'inauguration à l'issue des travaux d'agrandissement. Mr Laignel informe que cette proposition est la bienvenue car elle correspond également à une demande de la mairie (il est obligatoire de donner un nom à chaque école). Une réflexion sera menée prochainement, nous attendons de savoir si la collectivité a des propositions à faire à ce sujet.

- Un parent d'élève regrette que le compte-rendu du conseil municipal ne fasse pas état des problèmes rencontrés à la rentrée suite à la fermeture de la 7^{ème} classe. Selon lui, il est probable que de nombreux parents n'aient pas réalisé ni compris pourquoi les parents s'étaient mobilisés à la rentrée.

Mr Laignel propose d'exposer la situation dans un article du bulletin municipal de décembre.

La séance a été levée à 22h40.

La directrice, Solenne LEFRANCOIS.